

Province de Québec

Municipalité de Boileau

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

L'avis est par la présente donné par la soussignée qu'une séance extraordinaire du conseil se tiendra le lundi 21 février à 17h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 702, chemin de Boileau.

Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et règlement
 - 3.1 Adoption du règlement 19-116 – Règlement fixant les taux de taxation et les tarifs pour l'année 2019 abrogeant et remplaçant le règlement 18-113
4. Résolution
 - 4.1 Adoption des états financiers 2018
 - 4.2 Embauche de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 4.3 Rejet de la soumission pour la rénovation de l'hôtel de ville
4. Période de questions
5. Levée de la séance

DONNÉ à BOILEAU ce 18^e jour de janvier deux mille dix-neuf.

Cathy Viens
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Boileau, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois (3) endroits désignés par le conseil entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vendredi 18 janvier 2019.

Cathy Viens
Directrice générale, Secrétaire-trésorière